

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2019/139

L'an deux mille dix-neuf et le 14 octobre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS, Alain DUCASSE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, François DABEZIES et Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Eclairage public - Participation par fonds de concours de la commune de Lagrange pour le programme « Remplacement de 45 luminaires par des lanternes routières à LED dans le cadre du programme TEPcv »

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux 2018 « Remplacement de 45 luminaires par des lanternes routières à LED dans le cadre du programme TEPcv » engagé sur la commune de Lagrange.

Il y a lieu de mettre en place la participation par fonds de concours pour le financement de cette opération.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- Montant total de la dépense	38 645.72 € TTC
- Participation SDE.....	3 220.47 €
- T.V.A. préfinancée par le SDE	6 440.95 €
- Participation de l'Etat au titre de TEPcv	25 763.82 €
- Participation CCPL.....	1 610.24 €
- Fonds de concours Lagrange	1 610.24 €

Monsieur le Président demande l'autorisation de demander la participation à la commune de Lagrange par fonds de concours du montant suivant : **1 610.24 €** pour ce programme.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de solliciter un fonds de concours d'un montant de 1 610.24 € à la commune de Lagrange dans le cadre de sa participation pour le programme de travaux d'éclairage public 2018 « Remplacement de 45 luminaires par des lanternes routières à LED dans le cadre du programme TEPcv ».

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 28 OCT. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20191014-2019-139B-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019